

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

CROIX-FONSOMME

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRETE LE 02/07/2025

PLUI APPROUVE LE 28/01/2026



Echelle : 7500ème



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DU VERMANDOIS
RD 1044 - Hameau de Riqueval
02420 BELLICOURT
03.23.09.50.51

Cimetière

Nouvelle construction

★

Installation agricole classée

☆

Installation agricole non classée

◆

Cavités souterraines

Périmètre de Protection Immédiat

Périmètre de Protection Rapproché

Périmètre de Protection Eloigné

▲

Captage

Limites de zones

Ua : Zone urbaine dense correspondant au centre ancien

A : Zone agricole

Ae : Secteur de la zone agricole correspondant aux activités isolées dans la plaine agricole

Aec : Secteur de la zone agricole correspondant aux coopératives agricoles

N : Zone naturelle

Eléments à protéger

○

Elément de patrimoine urbain à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme

◆◆◆

Elément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Linéaire végétalisé

◆◆◆◆

Elément à protéger au titre de l'article L.151-38 du Code de l'urbanisme : Chemins

—

Elément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Cours d'eau

Zone inondable

Zones inondables issues de données communales

Patrimoine	
Numéros	Désignation
1	Monument aux morts
2	Eglise
3	Calvaire
4	Cimetière
5	Porche remarquable
6	Oratoire
7	Maison remarquable
8	Maison remarquable
9	Saule pleureur
10	Mur remarquable
11	Maison remarquable

Echelle: 1/2500ème